

OFFICE DES VÉHICULESRte de la Communance 45
Case postale
CH-2800 Delémont 1

t 032 420 71 20

www.jura.ch/ovj
technique.ovj@jura.ch**Attestation de modification de puissance sans changement de genre d'un motorcycle.**

Formulaire destiné uniquement aux entreprises délégataires disposant de l'autorisation de contrôler les véhicules neufs (OETV art.32).

Ce document est à remettre à l'autorité d'immatriculation accompagné des documents suivants :

- permis de circulation original
- copie de la fiche réception par type
- attestation de l'importateur ou figurent le numéro de châssis du véhicule ainsi que les modifications à apporter pour le changement de puissance
- pour les entreprises établies hors du canton, une copie de la délégation « contrôle garage »

Données relatives au véhicule AVANT sa modification :

No de châssis :	
Réception par type :	
Puissance en kW :	

Données relatives au véhicule APRÈS sa modification :

Nouvelle réception par type :	
Nouvelle puissance en kW :	

L'entreprise soussignée confirme qu'elle est autorisée à délivrer la présente attestation et que les modifications exigées par l'importateur ont été effectuées selon les directives et règles fixées par le constructeur.

De plus, l'entreprise atteste que les motorcycles d'une puissance supérieure à 11 kW, mais ne dépassant pas 35kW, ne sont pas modifiés à partir d'un motorcycle dont la puissance est deux fois plus élevée (applicable dès le 01.01.2018, date d'importation sur 13.20A).

Lieu, date: _____ Signature / timbre de l'entreprise _____

Espace réservé à l'Office des véhicules

<input type="checkbox"/> Champ 24 (réception par type) :	
<input type="checkbox"/> Champ 72 (code d'émission) :	
<input type="checkbox"/> Champ 76 (puissance en kW) :	
<input type="checkbox"/> Champ 14 Décisions	
<input type="checkbox"/> 122	
<input type="checkbox"/> 400 :	
.....	

Lieu / date: Visa:

Emolument de CHF 26.25.-

A facturer au détenteur Payé par le garagiste